

**Sujet :** [!! SPAM] [INTERNET] Enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale de la société MRM en vue d'obtenir le renouvellement d'exploitation de l'autorisation d'exploiter la carrière d'extraction de matériaux sur la commune de Lihons

**De :**

**Date :** 05/02/2021 14:46

**Pour :** pref-enquetespubliques@somme.gouv.fr

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Nous nous permettons de prendre contact en tant qu'habitant et exploitant agricole de Lihons.

Nous souhaitons émettre des observations sur la demande d'autorisation environnementale de la société le Matériau Routier Moderne (MRM) en vue d'obtenir le renouvellement de l'autorisation d'exploiter la carrière d'extraction de matériaux pour une durée de 30 ans sur la commune de Lihons, au lieudit « Sole du moulin Houette » actuellement soumise à enquête publique.

A la lecture du dossier, nous constatons que le société MRM souhaite intégrer à la carrière, une fois l'exploitation terminée, l'installation de stockage de déchets non dangereux gérée par la SA Gurdebeke pour accueillir de nouveaux casiers pour le stockage de déchets.

Or, dans le dossier d'étude d'impact, la société MRM prenait l'engagement du réaménagement du site par son remblai et sa remise en état naturel avec une plus-value écologique.

Le manque de clarté sur le devenir du site d'extraction après son exploitation nous fait craindre un risque écologique et pour la santé humaine.

Nous tenons aussi à faire part que dans le dossier d'impact paragraphe captages d'eau il est mentionné que « **il n'y a pas de captage d'alimentation en eau potable dans un rayon de 3 km autour du site** ». Ce qui est faux puisque **notre exploitation est dans ce rayon de trois km et possède un forage pour l'irrigation et un autre connue des autorités pour l'eau de consommation humaine et animale puisque notre ferme n'est pas raccordée au réseau d'eau potable étant trop isolée.**

Le fait d'enlever des couches importantes d'éléments filtrant du sol nous fait craindre pour la qualité de la nappe phréatique ce qui nous causerait un préjudice humain et économique du fait de l'utilisation de l'eau pour notre élevage et notre propre consommation.

Compte tenu du fait que le projet prévoit de transformer la carrière en installation de stockage de déchets non dangereux nous émettons un avis défavorable sur la demande en qualité de d'habitant de Lihons.

Cordialement